

MOBILITÉ

Et si vous rouliez électrique ?

Par la mise en place de bornes de recharge et l'aide aux sociétés de location de voitures électriques, la Métropole favorise l'usage de ce mode de transport qui contribue à réduire les émissions de carbone et à améliorer la qualité de l'air.

Les courts trajets en voiture sont énergivores. Une des solutions réside dans l'utilisation de voitures électriques. Encore coûteuses à l'achat pour le moment, c'est pourtant une réelle alternative. La Métropole encourage cette pratique par plusieurs actions. L'une d'elles est de favoriser les sociétés d'auto-partage qui louent aux particuliers des véhicules 100 % propres. C'est le cas de la société Totem Mobil qui met en place un service de location en libre-service de 30 véhicules électriques. Un des avantages est, grâce à un accord avec la Métropole, de pouvoir laisser les voitures gratuitement, n'importe où, sans se soucier de régler le stationnement. Une autre société d'auto-partage, Modulauto, dispose également de quatre véhicules électriques et envisage d'en acquérir davantage dès l'année prochaine.

Effet incitatif

Stéphane, un Montpelliérain de 47 ans se rend à son travail en voiture électrique : « Cela représente 100 km aller-retour par



Les bornes sont gérées par Révéo, un groupement public régional qui rassemble les métropoles de Montpellier et Toulouse ainsi que neuf syndicats départementaux de l'énergie.

“ L'usage du véhicule électrique est porté par des politiques publiques volontaristes ”



JEAN-PIERRE RICO,
vice-président délégué aux transports et à la mobilité,
maire de Pérols

jour. C'est une voiture secondaire. Quand il s'agira de changer la voiture principale, celle qui sert à partir en vacances, j'envisagerai d'acheter une autre électrique, surtout si les bornes de recharge se multiplient sur le territoire. » La multiplication des points de recharge est une condition essentielle pour généraliser l'usage de véhicules électriques. « Ce sont de réelles opportunités industrielles. L'usage du véhicule électrique est porté par des politiques publiques volontaristes sur le territoire », indique Jean-Pierre Rico, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué aux transports et à la mobilité. C'est ainsi que la Métropole, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, porté par l'Ademe, installe 66 bornes sur 20 des

31 communes du territoire métropolitain. Certaines sont installées en zone mitoyenne, entre deux communes. Les lieux de fort passage sont privilégiés : abords de l'hôtel de Ville de Montpellier, pôles d'échange multimodaux (Saint-Roch, Baillargues, Villeneuve-lès-Maguelone, nouvelle gare TGV), zones d'activités, parkings tramway et relais. Cette opération représente un investissement de 800 000 euros pour la Métropole, subventionné à hauteur de 320 000 euros par l'Ademe.



L'emplacement des bornes est à retrouver sur montpellier3m.fr